

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 33/020/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 189/04 (ASA 33/016/2004 du 3 juin 2004) et sa mise à jour (ASA 33/015/2005 du 14 juin 2005)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS CRAINTES DE CONDAMNATION À MORT CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**PAKISTAN**

**Diwan Hashmat Hayat (h)  
Naheed Hashmat Hayat (f), son épouse, sujet britannique  
leurs cinq enfants  
ainsi que les proches de Naheed Hashmat Hayat**

Londres, le 20 juillet 2005

Diwan Hashmat Hayat a été agressé par trois de ses codétenus dans la prison centrale du district de Jhelum (province du Pendjab), pour des raisons liées à l'inculpation de « *blasphème* » dont il fait l'objet. Cette attaque ravive les craintes pour la sécurité de cet homme.

Le 13 juillet, à 10 heures du matin, trois détenus armés d'un couteau ou d'un rasoir auraient attaqué Diwan Hashmat Hayat, mais des codétenus seraient intervenus à temps pour les empêcher de le blesser. Les trois agresseurs appartiendraient à *Sipah-e-Sahaba Pakistan* (SSP, Armée des compagnons du Prophète), une organisation islamique. Selon les informations recueillies, ils n'ont été ni sanctionnés, ni transférés dans un autre établissement. Il est déjà arrivé que des personnes accusées de blasphème soient tuées par des codétenus ou des gardiens de prison au Pakistan.

Détenu depuis juin 2004, Diwan Hashmat Hayat a été inculpé de « *blasphème* » parce qu'il avait demandé aux fidèles d'une mosquée voisine de faire moins de bruit le soir. Aux termes de l'article 295-c du Code pénal du Pakistan, le blasphème est passible de la peine capitale. Bien que plusieurs témoins, dont l'imam de la mosquée, aient déclaré sous serment que cet homme n'avait pas blasphémé, les charges retenues contre lui n'ont pas été abandonnées.

L'épouse de Diwan Hashmat Hayat, Naheed Hashmat Hayat, les proches de celle-ci ainsi que leurs cinq enfants ont également été menacés en raison de leurs liens de parenté avec lui. À ce jour, à la connaissance d'Amnesty International, aucune mesure n'a été prise pour assurer leur sécurité.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux termes du Code pénal pakistanais, toute personne ayant profané le nom du Prophète Mahomet encourt la peine capitale : « *Quiconque aura, par ses paroles ou ses écrits, ou par des représentations visibles, ou par toute imputation ou allusion, directement ou indirectement, profané le nom sacré du Saint Prophète (que la paix soit sur Lui), sera puni de mort ou d'une peine de réclusion à perpétuité, assortie d'une amende.* »

Toutefois, au Pakistan, il arrive que les lois relatives au blasphème soient détournées et utilisées à des fins d'oppression religieuse, pour réprimer l'opposition politique, ou pour des raisons aussi diverses que la jalousie entre collègues, les rivalités économiques ou encore l'hostilité à l'égard d'une personne.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous inquiet pour la sécurité de Diwan Hashmat Hayat, celui-ci ayant été attaqué le 13 juillet par des codétenus dans la prison centrale du district de Jhelum (province du Pendjab) ;

– dites-vous préoccupé par le fait que ses agresseurs n'aient apparemment été ni sanctionnés, ni transférés dans un autre établissement, ce qui laisse à craindre qu'il ne soit la cible de nouvelles attaques ;

– demandez instamment aux autorités de prendre immédiatement des mesures pour assurer la sécurité de cet homme durant sa détention ;

– engagez-les à ouvrir sans délai une enquête impartiale sur l'agression du 13 juillet, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ;

– exhortez les autorités à réexaminer immédiatement l'inculpation pesant sur Diwan Hashmat Hayat à la lumière des témoignages réfutant les allégations de blasphème ;

– invitez les autorités à conduire dans les meilleurs délais une enquête sur les menaces et sur les actes de harcèlement et d'intimidation dont Naheed Hashmat Hayat, ses enfants et les membres de sa famille auraient été la cible ;

– priez les autorités de veiller à la sécurité de ces personnes ainsi qu'à celle des témoins de l'affaire Diwan Hashmat Hayat, conformément à leurs souhaits.

#### **APPELS À :**

##### **Ministre de l'Intérieur :**

Mr. Aftab Ahmed Khan Sherpao  
Room 404, 4<sup>th</sup> floor  
Block R, Federal Secretariat  
Islamabad, Pakistan  
**Fax :** +92 51 920 2624

**Courriers électroniques :** [minister@interior.gov.pk](mailto:minister@interior.gov.pk),  
[secretary@interior.gov](mailto:secretary@interior.gov)

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

##### **Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme :**

Mr. Muhammad Wasi Zafar  
S Block, Pakistan Secretariat  
Islamabad  
Pakistan  
**Fax :** +92 51 920 2628

**Courriers électroniques :** [minister@molaw.gov.pk](mailto:minister@molaw.gov.pk)

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

##### **Premier ministre de la province du Pendjab :**

Chaudary Pervez Elahi  
Chief Minister of Punjab  
7 Club Road  
G.O.R.I  
Lahore, Pakistan

**Courriers électroniques :** [home@punjab.gov.pk](mailto:home@punjab.gov.pk)

**Formule d'appel :** *Dear Chief Minister*, / Monsieur le Premier Ministre,

##### **Inspecteur général des prisons du Pendjab :**

Khawja Khalid Farooq  
Inspectorate of Prisons  
Jail Road  
Lahore, Pakistan

**Fax :** +92 42 920 0570 (demandez : « *fax, please* » pour obtenir la ligne de fax)

**Formule d'appel :** *Dear Inspector General*, / Monsieur l'Inspecteur général,

#### **COPIES À :**

##### **Haut-commissaire du Pakistan à Londres :**

High Commission for Pakistan  
35-36 Lowndes Square  
London SW1X 9JN  
Royaume-Uni  
**Fax :** +44 207 664 9224

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Pakistan dans votre pays.

#### ***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 31 AOÛT 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*